

DEMANDES OK BIOBASED

Questions fréquemment posées

PROCEDURE DE CERTIFICATION

1  **Quel est le coût d'un certificat OK biobased ?**

Les analyses sont plus ou moins poussées en fonction du type de produit, des matériaux utilisés et de la certification préalable OK biobased. C'est pourquoi nous avons besoin d'une description de produit claire pour pouvoir établir une offre de prix. Si vous voulez une offre de prix, il vous suffit de nous renvoyer le formulaire de demande dûment complété.

2  **Combien de temps dure le processus de certification OK biobased et en quoi consiste-t-il ?**

La certification se déroule en 2 étapes :

- 1) Constitution d'un dossier et collecte de toutes les informations nécessaires. La durée de cette étape dépend de la vitesse à laquelle les données sont fournies par le demandeur.
- 2) Analyse du Biobased content et du TOC (Total Organic Carbon), évaluation des résultats de test et certification. Cette étape dure 4 à 6 semaines.

PRODUITS CERTIFIABLES

3  **Quels produits peuvent être certifiés OK biobased ?**

Tous les produits (partiellement) fabriqués en bioplastique et/ou à base de matériaux naturels entrent en ligne de compte pour la certification OK biobased.


Exception : les combustibles

4  **Quelles sont les critères auxquels les produits OK biobased doivent satisfaire ?**

Tout produit doit être conforme aux deux critères suivants :

- 1) la teneur organique totale en carbone doit s'élever à au moins à 30 %.
- 2) la teneur en carbone d'une matière première renouvelable (biobased) doit s'élever à au moins 20 %.

Vous trouverez une description détaillée des exigences pour chaque type de produit dans le programme de test OK biobased que vous pouvez obtenir sur demande.

5  **Un certificat OK biobased peut-il être octroyé pour les matériaux de base et les produits intermédiaires ?**

Oui.

6  **Une partie ou un élément d'un produit peut-il/elle également porter le label OK biobased ?**

Non, un produit ne peut porter le label OK biobased label que si l'ensemble du produit est certifié.

PROCEDURE DE DEMANDE

7 Je souhaite introduire une demande de certification OK biobased pour mon produit : comment dois-je m'y prendre ?

Pour introduire une demande de certification OK biobased pour un produit, veuillez nous envoyer :

- 1) Une description détaillée de votre produit au moyen d'un formulaire de demande OK biobased
- 2) Des échantillons de votre produit.

8 Combien d'échantillons dois-je envoyer ?

• Matériaux de base : granulat :	7 échantillons de chacun 15 g emballés séparément
• Matériaux de base : film :	7 échantillons de chacun environ 10 x 10 cm emballés séparément
• Produits intermédiaires ou produits finis pouvant être mesurés en une fois : (ex. godets, sacs en plastique, pots de yoghourt) - si tous les composants sont déjà certifiés OK biobased : - si certains composants ne sont pas certifiés OK biobased :	3 exemplaires emballés séparément 7 exemplaires emballés séparément
• Produits intermédiaires ou produits qui sont trop volumineux ou trop complexes pour être mesurés en une fois : (plastique d'ordinateur portable, matelas...)	veuillez prendre contact avec nous

9 A quoi dois-je faire particulièrement attention lors de l'emballage des échantillons ?

• Evitez la contamination par d'autres produits

Utilisez des gants lorsque vous manipulez les échantillons pour éviter toute contamination par les fluides corporels naturels. De simples gants en plastique suffisent et ils peuvent servir pour différents échantillons s'ils sont rincés entre chaque manipulation. Evitez de mettre l'échantillon en contact direct avec du papier car de minuscules fibres pourraient rester collées dessus. Nous recommandons également d'emballer chaque échantillon dans un récipient en plastique bien fermé, du type sac Zip Lock.

• Chaque emballage doit être bien reconnaissable et identifiable

Chaque échantillon doit être emballé séparément et chaque emballage doit être pourvu d'une étiquette claire et bien reconnaissable. Nous vous conseillons en outre vivement de procéder à l'emballage complet (avec étiquette) d'un échantillon avant de passer au suivant pour éviter que les échantillons ne soient confondus par mégarde.



VINÇOTTE sa

Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA BE 0462.513.222 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE24 2100 4113 6338 • BIC: GEBABEBB

Leuvensesteenweg 248 H • 1800 Vilvoorde • Belgique • tél: +32 2 674 57 50 • brussels@vincotte.be